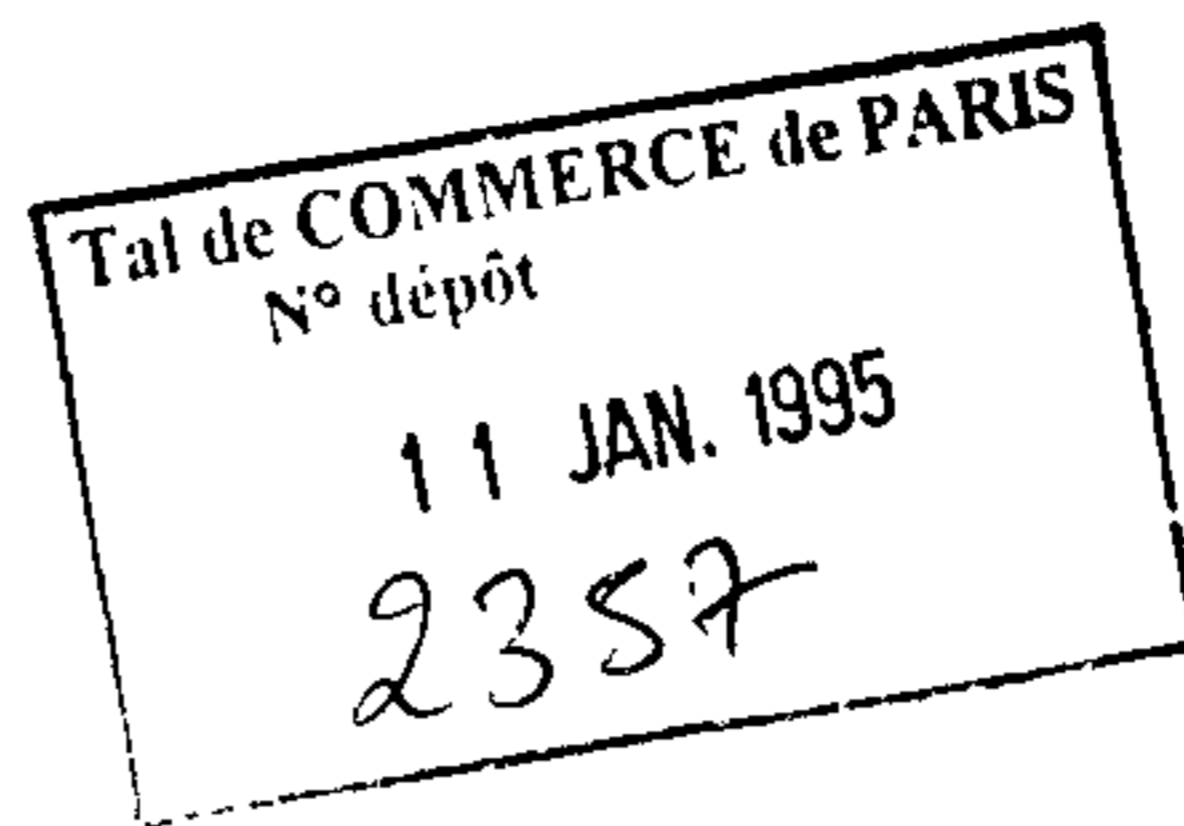


SARL 2 L DISTRIBUTION
68 Bis, Boulevard Pereire
75017 PARIS

RC PARIS B 394 487 201
N° GESTION 94 B 04792

NOS REF: 2L.ASS/D.ASSEMBLEE



**PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 18 AOUT 1994**

*L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,
Le dix huit Août à onze heures,*
Les associés de la Société : **2 L DISTRIBUTION**
Société à Responsabilité Limitée au capital de **100.000, 00 Francs**
divisé en **1.000 parts** de **100, 00 France** chacune, dont le siège social est au **68 Bis,
Boulevard Pereire - 75017 PARIS -**.

Se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été faite par la Gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de **Madame WAJSBLAT Françoise, Gérante.**

Le Président constate que sont présents à la réunion :

1) Madame WAJSBLAT Françoise	500 Parts
2) Madame CHECINSKI Claudine	500 Parts

SOIT : **1.000 Parts**

sur les **1.000 parts**, constituant le capital social.

Le Président constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus des trois quarts du capital social.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Démission de la Gérante,
- Nomination d'une nouvelle Gérante,
- Agrément d'un nouvel associé,
- Pouvoirs et Formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

FR CC

FACE ANNULÉE
Art. 905 du CGI
Arrêté du 20 Mars 1958

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

Madame WAJSBLAT Françoise, née *ROUMEAU* souhaite démissionner de ses fonctions de Gérante de la Société.

L'Assemblée Générale des Associés accepte cette démission, et lui donne quitus de ses fonctions.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des Associés décide de nommer en qualité de Gérante, **Madame CHECINSKI Claudine**, née *GOLDSTEIN* le 7 Septembre 1950 au Caire (Egypte), domiciliée au 13, Rue de Téhéran - 75008 PARIS -. De nationalité Française.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

TROISIEME RESOLUTION :

Madame CHECINSKI Claudine, née *GOLDSTEIN* accepte la fonction de Gérante.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des Associés agréée comme nouvel associé : **Monsieur GOLDSTEIN Freddy**, né le 9 Février 1954 à LE CAIRE, demeurant au 5, Rue Rigaud - 92200 NEUILLY SUR SEINE -. De nationalité Française.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des Associés délègue tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Madame WAJSBLAT Françoise

Née *ROUMEAU*

Madame CHECINSKI Claudine

Née *GOLDSTEIN*

FACE ANNULÉE
Art. 905 du CGI
Arrêté du 20 Mars 1958